

PUBLICATION DES DELIBERATIONS :

INFORMATION RGPD / CNIL

Les délibérations du conseil municipal sont susceptibles de contenir des données personnelles (données relatives aux élus, aux personnes concernées par des décisions individuelles etc...). Ces délibérations sont publiées en ligne sur le site internet de la commune et en affichage papier en mairie. Toutefois, la communication et la publication de certaines données relevant de la vie privée des personnes concernées sont dites « couvertes par le secret de la vie privée ».

La mise à disposition du public de ces documents relève d'une législation spéciale : les dispositions du CGCT qui permettent à toute personne de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés des collectivités (art. L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6). En vertu de la jurisprudence du Conseil d'État, le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux.

Les délibérations sont réservées à l'usage des services administratifs de la commune avec un archivage définitif et intégral des documents.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : 60 rue de Saint - Denis, 45560 Saint-Denis-En-Val.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL: <https://www.cnil.fr/>